Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212203848-20261008-2026_10_04-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
UZEL-PRÈS-L'OUST
22460

2026 – 10 – 04

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'UZEL-près-l'OUST
Séance du 08 octobre 2026

Le 8 octobre deux mille vingt-six, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas TOUDIC, Maire.

Présents : M. Nicolas TOUDIC, Mme Myriam GUIGO, M. Sylvain LE GOFF, Mme Nadine BALAVOINE, M. Patrick HAMON, Mme Caroline PAYTRA, M. Grégoire FOUSSARD, Mme Jessica LE DENMAT, M. Thierry LE POTIER, Mme Céline LE MAROUILLE THOMINE, M. Vincent GUIGO, Mme Cécile VALENTIN, M. Guénaël CHOUPEAUX, Mme Christelle DUBOIS, François LE TINNIER.

Absents excusés :
Secrétaire : Mme Myriam GUIGO

Nombre de présents : 15 **Nombre de votants :** 15

Nota : La convocation a été envoyée individuellement à chaque conseiller le vendredi 2 octobre 2026.

Délibération 2026-10-04 : Affaires sociales- épicerie solidaire, dénonciation de la convention

Madame BALAVOINE Nadine, adjointe en charge des affaires sociales, expose à l'assemblée la forte diminution du nombre de bénéficiaires, consécutive au départ de plusieurs habitants.
Elle précise qu'à ce jour, seuls 4 bénéficiaires ont été recensés.

Au regard de cette diminution significative du nombre de bénéficiaires, Mme BALAVOINE propose de dénoncer la convention établie entre le CCAS de Plœuc-l'Hermitage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre,
DÉCIDE :

- **DE DENONCER** la convention établie entre la commune et le CCAS de Plœuc-l'Hermitage,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,

La Secrétaire de séance
Myriam GUIGO

Le Maire
Nicolas TOUDIC

MAIRIE d'UZEL-près-l'OUST 22460